



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/SRL/1
24 juin 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire de 1997
15-19 septembre 1997
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD: CADRES DE COOPERATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPERATION AVEC LE SRI LANKA (1997-2001)

TABLE DES MATIERES

| | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|---|---------------------|-------------|
| INTRODUCTION | 1 - 3 | 2 |
| I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE | 4 - 14 | 2 |
| II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE | 15 - 17 | 5 |
| III. STRATEGIE ET DOMAINES D'ACTIVITES PROPOSES | 18 - 19 | 6 |
| A. Croissance dans l'équité et décentralisation .. . | 20 - 26 | 7 |
| B. Réforme du secteur public et saine administration du pays | 27 - 30 | 8 |
| C. Relèvement et développement dans les zones touchées par le conflit | 31 - 33 | 10 |
| D. Gestion de l'aide et autres initiatives | 34 - 37 | 10 |
| IV. ARRANGEMENTS DE GESTION | 38 - 41 | 11 |
| <u>Annexe</u> : Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le Sri Lanka (1997-2001) | | 13 |

INTRODUCTION

1. Le premier cadre de coopération de pays avec le Sri Lanka pour la période 1997-2001) est l'aboutissement de consultations suivies entre le Gouvernement et le PNUD. Les domaines d'activité du programme qui sont alignés sur les objectifs prioritaires de développement du Sri Lanka et l'avantage comparatif ainsi que les principes directeurs du PNUD visent à promouvoir le développement humain durable (DHD), à réduire la pauvreté et à améliorer la qualité de vie du peuple sri-lankais.

2. Le cadre de coopération est pour le PNUD la base qui lui sert à déterminer la nature de sa contribution dans le contexte général de l'aide fournie par le système des Nations Unies et la communauté des donateurs. D'une manière générale le Gouvernement cherche à réaliser un développement économique équitable et rapide, et à instaurer la paix. A cet effet il a demandé au PNUD de se concentrer sur le développement économique régional, le relèvement, une saine gestion des affaires publiques et sur certains aspects de la gestion de l'aide. Dans l'élaboration de ce plan il a été pleinement tenu compte de la stratégie de développement proposée et des activités du programme exposées dans la note consultative.

3. Le processus d'élaboration du cadre de coopération a commencé avec l'examen à mi-parcours du cinquième programme de pays, en août 1995, lorsque le Gouvernement et le PNUD se sont mis d'accord sur les futurs domaines de coopération. Ces domaines ont été définis avec plus de précision au cours des consultations tenues pour formuler la note de stratégie de pays et lors de l'élaboration des six documents de synthèse (sur la pauvreté, l'emploi, le développement régional, l'administration publique, le conflit et l'environnement) servant à la mise au point de la note consultative. La note a été officiellement communiquée au Gouvernement en mai 1997. Ce processus a permis au Gouvernement et au PNUD de se concerter en permanence sur la manière la plus efficace d'utiliser les ressources du PNUD afin de réaliser les objectifs nationaux de développement. On a en outre obtenu la participation de nombreux partenaires au développement du Sri Lanka, y compris d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales (ONG).

I. SITUATION DU DEVELOPPEMENT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

4. Le Sri Lanka est déjà parvenu à un niveau moyen de développement humain comme en témoignent par exemple l'espérance de vie qui atteint 72 ans, le taux d'alphabétisation des adultes qui représente 89%, le taux brut de scolarisation

estimé à 66%. Cependant, avec un produit intérieur brut par habitant de 713 dollars (1995) le Sri Lanka n'a qu'une économie à faible revenu. Cette combinaison peu habituelle montre qu'au Sri Lanka les défis du développement diffèrent de ceux de nombreux autres pays en développement. Les avancées du secteur social risquent d'être compromises si le pays ne réussit pas à obtenir une croissance économique plus rapide équilibrée et équitable.

5. Le conflit qui, dans le nord et l'est, dure maintenant depuis quatorze ans constitue l'obstacle au développement le plus important que le pays ait rencontré. Ce conflit a fait plus de 50 000 morts et une grande partie de la population a été déplacée à l'intérieur du pays ou affectées économiquement, les enfants étant toujours le groupe le plus vulnérable. Les conséquences pour l'économie sont dramatiques et les ressources sont utilisées pour les besoins humanitaires et les opérations militaires. Le Gouvernement s'est engagé à régler le conflit en déléguant une grande partie du pouvoir aux conseils régionaux, pour mettre les Tigres de libération de l'Eelam tamoul dans l'incapacité de poursuivre le conflit; il s'est engagé en outre à reconstruire les zones touchées par le conflit.

6. La principale question de développement qui se pose au Sri Lanka est le chômage et le manque d'activités rémunératrices, situation qui engendre la pauvreté. L'emploi direct est généralement assuré en dehors du secteur public. Il faut aussi créer des emplois en dehors de Colombo et de sa banlieue en faisant en sorte que le secteur privé et les administrations locales stimulent le développement régional.

7. A moyen terme le Sri Lanka possède un fort potentiel économique et vise à atteindre une croissance semblable à celle des pays à croissance rapide de l'Asie orientale et du sud-est. Les produits industriels sont maintenant les principales sources de recettes d'exportation. Le Gouvernement envisage de faire du Sri Lanka un centre régional de services financiers, commerciaux et de transports maritimes. L'industrie sera développée et diversifiée en particulier dans les secteurs technologiques. La productivité agricole pourrait être sensiblement accrue par l'adoption de techniques et méthodes modernes. Si elle pouvait être atteinte, une croissance annuelle de 8 à 9% pourrait réduire le taux de chômage de moitié, faire sérieusement reculer la pauvreté d'ici à l'an 2000, et doubler le taux réel de consommation par habitant d'ici à 2004.

8. Les institutions et services publics sont relativement bien organisés mais ont besoin de s'ajuster aux exigences d'une économie ouverte et compétitive. L'administration publique est devenue une question importante ces dernières années, et le Gouvernement s'est engagé à opérer des réformes pour améliorer ses services au public. Le plan d'action pour la réforme de l'administration a été

approuvé par le Cabinet, et on créé des conditions favorables au développement du secteur privé. Lorsqu'elles seront approuvées, les propositions de décentralisation modifieront fondamentalement la relation entre le centre et les régions.

9. Les dernières statistiques montrent que 22% de la population, soit 4 millions de personnes vivent dans la pauvreté. Ce chiffre serait plus élevé si les personnes affectées par le conflit étaient incluses. Cependant, la politique menée par le Gouvernement qui assure la gratuité des soins de santé, de l'éducation et de la sécurité sociale fait que la pauvreté au Sri Lanka est différente de celle de bien d'autres pays, et la misère n'existe pratiquement pas. Parmi les indicateurs de pauvreté, le faible taux de mortalité infantile confirme cette constatation.

10. La réduction de la pauvreté est depuis plusieurs décennies l'un des principaux objectifs de développement social des gouvernements successifs et reste une priorité absolue pour le Gouvernement actuel. Les politiques suivies précédemment n'ont cependant pas réussi à réduire la pauvreté de manière substantielle, étant donné qu'elles se concentraient sur le transfert et la mise au point de techniques agricoles inappropriées, pensant qu'elles allaient créer de nouveaux débouchés économiques et engendrer la croissance dans les zones rurales. L'actuelle stratégie de réduction de la pauvreté vise à l'accélération de la croissance à caractère participatif et prévoit un filet de sécurité pour un certain nombre de besoins essentiels et les dépenses publiques en vue du développement humain.

11. Les femmes qui représentent 34% de la population active ont totalement accès à l'éducation et aux services de santé. Contrairement à ce qui se passe dans maints pays en développement, la recherche montre que les ménages dirigés par des femmes ne sont pas plus pauvres que ceux qui le sont par des hommes. Il est vrai cependant que beaucoup de femmes sont moins payées et que la main d'oeuvre que représentent plus de 500 000 émigrés sont des femmes chichement payées. Par ailleurs, les femmes sont peu représentées dans les instances de décisions économiques et politiques. Le récent Plan national d'action en faveur des femmes montre que dans de nombreuses sphères de la société sri lankaise contemporaine les femmes ne sont pas traitées à égalité avec les hommes.

12. Le Gouvernement est conscient du fait que les préoccupations causées par l'environnement doivent être intégrées dans tous les plans de développement et les prises de décisions, et se prépare à affronter ce difficile problème qui est capital dans toute stratégie de développement. Les signes des contraintes s'exerçant sur l'environnement sont sources de préoccupations accrues au Sri Lanka. La dégradation des sols, étroitement liée à la pauvreté rurale, est un

problème critique. L'implantation de nouvelles industries, le développement du tourisme et d'autres activités économiques dans les districts demandent que l'on se préoccupe davantage des modes d'utilisation des sols.

13. Alors que les indicateurs sociaux du Sri Lanka sont élevés, le Gouvernement se soucie de la qualité des services fournis, notamment en matière d'éducation, de santé et de nutrition. Les équipes présidentielles spéciales ont récemment recommandé des améliorations dans ces secteurs pour en maintenir la qualité afin qu'ils restent à la hauteur des besoins présents et futurs.

14. Au Sri Lanka, le développement humain durable dépend donc de réformes appropriées des orientations et d'un renforcement des capacités opérationnelles de manière à:

- a) Parvenir à un règlement du conflit et mettre en oeuvre un programme de relèvement qui réponde aux besoins des populations touchées par le conflit;
- b) Maintenir un taux de croissance économique à caractère participatif, capable de créer rapidement des emplois et un mode de subsistance durable;
- c) Réduire la pauvreté et les inégalités entre les catégories de revenus, les sexes, les régions, et parvenir à un haut niveau d'intégration sociale;
- d) Améliorer le secteur des services publics et déléguer des pouvoirs aux régions;
- e) Gérer de manière plus rationnelle un environnement vulnérable d'écosystèmes insulaires dans le processus de développement économique.

II. RESULTATS ET ENSEIGNEMENTS TIRES DE LA COOPERATION PASSEE

15. Le cinquième programme de pays (1992-1996) a concentré les efforts sur quatre activités principales: le développement économique; l'administration publique; la réduction de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines; la conservation de l'environnement et l'exploitation des ressources naturelles. Durant l'exécution du programme, le PNUD a pour la première fois travaillé directement avec le secteur privé et étendu sa coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG), ce qui, dans les deux cas, a produit des résultats positifs. L'exécution nationale est devenue la norme, bien que de nombreuses institutions spécialisées soient encore agents d'exécution.

16. Dans le domaine du développement économique, l'appui du PNUD a conduit à l'ouverture de nouveaux marchés d'exportation, et certaines industries ont été

reclassées. Des programmes et plans d'action concernant la sylviculture, les pêcheries, le tourisme et les transports ont été mis au point. L'appui du PNUD dans le Sud a établi son statut actuel relatif au développement de zones prioritaires. S'agissant de l'administration publique, on a constaté un progrès notable dans le secteur des services publics tels que les télécommunications et les douanes. En matière de lutte contre la pauvreté et de valorisation des ressources humaines, on a enregistré des succès dont certains modèles prometteurs de réduction de la pauvreté et de formation du personnel hôtelier dont les compétences se sont accrues. En matière de protection de l'environnement, le PNUD s'est également employé à soutenir un certain nombre d'initiatives importantes concernant l'industrie, la sylviculture, la protection de la faune et la flore sauvages et l'utilisation plus mesurée des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

17. Cependant, la conception de certains projets était beaucoup trop ambitieuse tandis que d'autres ne répondaient pas aux besoins réels, ce qui a conduit à leur abandon. Plusieurs activités entreprises dans des zones touchées par le conflit, n'ont pu être menées à bien pour des raisons de sécurité. Dans l'ensemble, le programme touchait un grand nombre de secteurs, d'où la diversité de ses impacts.

III. STRATEGIE ET DOMAINES D'ACTIVITE PROPOSES

18. Le Gouvernement accepte pleinement les principes directeurs du PNUD, notamment la responsabilité nationale dans le développement du pays et l'exécution nationale, la nécessité d'assurer des résultats durables dans les initiatives de développement, la collaboration entre les organismes du système des Nations Unies compte tenu de la répartition des tâches, et l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les entreprises. Les avantages comparatifs offerts par le PNUD: neutralité, justification de l'utilisation des fonds, transfert des meilleures pratiques suivies à l'échelle internationale, compétences reconnues dans les domaines clé, et la confiance que lui accorde le Gouvernement pour travailler dans des zones sensibles, ont été des critères importants dans l'identification de zones spécifiques et des types d'aide à fournir.

19. Etant donné les priorités, pour appuyer au mieux le développement humain et réduire la pauvreté de manière durable le PNUD doit axer ses ressources sur les objectifs suivants: création d'emplois et de débouchés économiques dans le cadre d'une stratégie participative de croissance économique; promotion d'une saine gestion des affaires publiques en réformant le secteur public, relèvement et reconstruction des zones touchées par le conflit, et amélioration la gestion de

l'aide. Ces tâches exigent une gamme étendue de réformes à de nombreux niveaux ainsi que de lourds investissements qui dépassent largement les capacités du PNUD. Les ressources du PNUD seront donc utilisées pour les interventions d'importance majeure à effets multiplicateurs, axées sur la création d'une capacité institutionnelle et sur les ressources humaines pour la planification et la mise en oeuvre de politiques de développement tant sur le plan national que régional.

A. Croissance dans l'équité et décentralisation

20. Les efforts de centralisation ne suffisent pas en eux-mêmes à étendre les bénéfices du développement à toutes les régions ni à toutes les couches de la population. La croissance économique participative demande que l'on agisse aux niveaux de la province et du district pour créer des emplois là où ils sont le plus nécessaire. Néanmoins, les activités communautaires n'ont eu qu'un succès limité dans la création d'une base économique suffisamment forte et durable pour abolir la pauvreté de façon permanente. Ces activités ont souvent échoué parce qu'elles n'ont pas été systématiquement reliées aux besoins du marché et à la conjoncture. Les liens entre les interventions et les politiques nationales, le secteur privé, les micro-initiatives et les ressources locales doivent être renforcés.

21. Afin d'aider et d'appuyer une élaboration plus poussée de la stratégie nationale visant à promouvoir le développement économique régional, le Gouvernement a prié le PNUD de financer un programme de développement économique équitable dans certaines provinces. Le programme démarrera dans la province d'Uva et dans une autre zone qui sera choisie comme Uva pour son isolement et son taux élevé de pauvreté, mais dont le potentiel en ressources peut être développé. Le programme complétera des activités présentes et passées du PNUD, exécutées au titre de diverses initiatives, comme le programme sous-régional de lutte contre la pauvreté, un projet communautaire actuellement exécuté à Uva, ainsi qu'une autre opération menée dans le cadre du programme de développement régional de la zone Sud. Il tirera amplement parti de l'expérience acquise à l'occasion de ces opérations.

22. Au niveau provincial, en commençant par la Province d'Uva, le programme renforcera la capacité institutionnelle du Conseil provincial et de ses organes pour préparer et mettre en oeuvre une stratégie de développement à moyen-terme et un plan d'investissement complémentaire. Il mettra sur pied, coordonnera ou réorganisera les institutions et organismes compétents et appliquera une méthodologie intégrée de développement local. L'assistance se concentrera sur l'appui au secteur privé et visera plus particulièrement à: renforcer, faciliter ou créer des centres de commercialisation, de crédit, de services

concernant les petites entreprises et la technologie; améliorer la recherche agricole et les services de vulgarisation; promouvoir auprès des établissements d'enseignement la création d'un programme de formation professionnelle prospectif, axé sur les besoins; appuyer les évaluations de ressources, et exécuter un plan d'action sectoriel. Les districts seront épaulés pour déterminer et fixer les priorités au niveau local.

23. De plus, par l'intermédiaire d'interventions des administrations locales et d'organismes commerciaux et communautaires, le PNUD appuiera certaines initiatives décentralisées, en vue de créer ou de renforcer des activités rémunératrices ou des possibilités d'emploi, d'accroître la participation, de renforcer les organisations sociales et de faciliter l'accès aux services de base et de crédit, spécialement pour les personnes à faible revenus.

24. Ce type de contact direct avec l'expérience concrète se reflètera dans l'élaboration des politiques et dans la mise au point de mécanismes d'appui aux niveaux provincial et national, et serviront d'exemple à reproduire sur la base de succès reconnus. En outre, le PNUD veillera à assurer une coordination et un contact étroits avec, par exemple, le principal programme du Gouvernement sur la réduction de la pauvreté, le Programme de prospérité (Samurdhi), les ONG et les programmes de développement rural intégré, de manière à ce que leurs expériences et leurs efforts soient eux-aussi bien intégrés.

25. Simultanément, le PNUD améliorera les mécanismes d'appui au niveau national lorsque ceux-ci favorisent le développement économique au niveau régional. Il en résultera une meilleure coordination des efforts visant à encourager la création d'emplois régionaux et la réduction de la pauvreté. L'assistance servira aussi à intégrer la dimension spatiale du développement régional dans les politiques des ministères compétents. Le Ministère de la planification sera encouragé à promouvoir l'intégration des plans régionaux dans le plan national. Un programme d'appui technique à certaines institutions spécialisées telles que le Conseil du développement des exportations, le Conseil de l'investissement et le Département du recensement et des statistiques, sera mis en oeuvre. Un système de suivi sera créé pour suivre les progrès des régions dans le cadre d'un processus d'apprentissage actif.

26. La création d'un plus grand nombre d'emplois, l'existence de meilleures possibilités d'activités rémunératrices et l'amélioration de la situation des pauvres dépendront, en partie, de facteurs externes. Toutefois, durant la phase de démarrage on établira des repères et on se fixera des résultats tant en ce qui concerne le développement institutionnel que l'utilisation des méthodologies pertinentes, ainsi que les progrès attendus du développement normal.

B. Réforme du secteur public et saine administration du pays

27. Le Gouvernement accorde un rang de priorité élevé à la saine gestion des affaires publiques et à cet effet s'est engagé à augmenter la transparence, à imposer une obligation plus rigoureuse de rendre des comptes, à promouvoir la participation populaire par une délégation de pouvoirs et une réforme radicale de l'administration et du secteur public en général. Le Gouvernement souhaite également de l'aide pour améliorer la gestion d'institutions clé qui fournissent des services au public. Une autre priorité concerne la participation accrue des femmes aux prises de décisions dans les domaines politique et administratif.

28. Le Gouvernement a demandé au PNUD de continuer d'appuyer son Plan d'action national pour la réforme du secteur public. L'aide visera la réorganisation structurelle des unités administratives, selon des objectifs clairs et des indicateurs opérationnels; la création d'un cadre de gestion mieux adapté à la prestation de services; la mise en place de réformes tendant à réduire les ponctions sur les ressources et la promotion de la croissance menée par le secteur privé, ainsi que des programmes perfectionnés de recyclage pour le personnel redéployé. La coopération avec la Banque mondiale et la banque asiatique de développement se poursuivra. D'autres programmes du PNUD sont résolument orientés vers la création de capacités administratives locales dans des zones clé pour la planification du développement et le relèvement.

29. Il est crucial d'accroître la décentralisation pour des activités telles que le règlement du conflit et la démocratisation en matière de prise de décisions. Les interventions du programme du PNUD en vue d'une saine gestion des affaires publiques s'attachent à augmenter la transparence par le renforcement des pouvoirs de la Commission d'enquête sur les plaintes relatives à la corruption. Pour appuyer la décentralisation on renforcera la capacité des autorités et des gouvernements des provinces afin qu'ils soient à la hauteur des futurs programmes législatifs, ce qui facilitera l'application des réformes constitutionnelles dans la mesure où elles concernent le transfert de pouvoirs.

30. Dans le domaine de la gestion financière et de la planification, les propositions de décentralisation donnent davantage d'autorité aux administrations régionales. Le PNUD contribuera à l'élaboration de directives et de programmes relatifs à la décentralisation budgétaire, proposera de nouvelles disciplines financières, mettra en place un nouveau plan d'allocation des ressources, et renforcera les capacités des actuels Conseils de provinces pour qu'ils soient en mesure de formuler des plans financiers, d'améliorer leur gestion financière, de rendre des comptes et de surveiller le déroulement des opérations. Ces mesures permettront aux autorités régionales de mieux gérer leurs affaires au profit des administrés.

C. Relèvement et développement dans les régions touchées par le conflit

31. A la fin du premier semestre de 1997 il est établi que quatre régions spécifiques ont été touchées par le conflit. Il s'agit, dans le Nord de la péninsule de Jaffna, passée sous le contrôle du Gouvernement au début de 1996, et de la région de Vanni, qui est encore partiellement occupée; la partie orientale du pays qui est entièrement passée sous le contrôle du Gouvernement, et les zones qui bordent au nord la région de Vanni.

32. Le PNUD appuie déjà le programme de réinstallation et de relèvement de Jaffna et dirige les opérations de coordination de l'aide des donateurs pour ce programme. En collaboration avec d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, le PNUD met actuellement au point des services de logistique et de suivi pour la communauté des donateurs, et prépare en association avec ces institutions un Programme intégré du système des Nations Unies pour la région de Jaffna. Ce programme prévoit un appui à la relance de l'économie et des mesures pour aider le retour de la population à une vie normale, portant notamment sur la formation professionnelle et technique et la création d'activités rémunératrices. A cet effet on a également besoin d'appui pour donner aux autorités centrales et locales responsables les moyens de planifier, coordonner et mettre en oeuvre le programme de Jaffna. La mobilisation des ressources a déjà commencé et d'autres contributions de donateurs sont attendues. Le PNUD contribue à l'élaboration d'un grand programme de relèvement et de reconstruction et se trouve prêt à intervenir pour faciliter sa mise en oeuvre dès que les circonstances le permettront.

33. Dans la partie orientale du pays, le programme s'associera aux activités d'autres groupes qui travaillent actuellement dans cette zone. On s'efforcera en particulier de doter les administrations et les organisations communautaires de capacités de planification du développement et de promouvoir l'emploi et les activités rémunératrices parmi les groupes vulnérables, notamment les femmes.

D. Gestion de l'aide et autres initiatives

34. Au Sri Lanka, le taux d'utilisation de l'aide est faible, ce qui préoccupe le Gouvernement et les donateurs. Le PNUD aidera à renforcer la capacité des ministères de base et des ministères de tutelle à mettre au point et à exécuter des projets, de manière à utiliser judicieusement l'aide internationale. Le PNUD appuiera en outre la formulation de certains grand programmes de formation pour lesquels on fera appel aux bailleurs de fonds. En vue d'une exécution plus efficace des projets financés par les donateurs, le Gouvernement pourra aussi faire appel au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

35. D'autres études approfondies sur les possibilités de développement au Sri Lanka qui se trouve confronté aux défis mondiaux du XXI^e siècle, seront financées par le programme du PNUD pour les études de développement. Le PNUD appuiera en outre la création d'une capacité concernant la mise en valeur des ressources humaines dans des domaines que le Gouvernement déterminera pendant la mise en oeuvre du cadre de coopération avec le pays.

36. Le Sri Lanka possède déjà un cadre complet de dispositions réglementaires et institutionnelles pour la protection de l'environnement et l'exploitation des ressources, mais l'application des règlements n'est pas toujours satisfaisante. Son plan d'action national pour l'environnement prévoit de faire une large place aux préoccupations écologiques dans le processus de développement. Le PNUD appuiera entre autres l'adhésion du Gouvernement aux traités internationaux sur l'élimination des substances qui appauvrissent l'ozone. Dans l'avenir les interventions prioritaires du PNUD porteront, conjointement avec la Banque mondiale, sur la commercialisation des énergies renouvelables et sur la lutte contre la dégradation des sols; sur ce dernier point on se concentrera sur les titres de propriété et les pratiques d'exploitation. On espère par là accroître sensiblement le rendement agricole et les revenus des agriculteurs pauvres. L'appui aux ONG sera maintenu dans le cadre du programme de micro-financements du Fonds pour l'environnement mondial.

37. Au Sri Lanka, le taux d'infection par le VIH/Sida est généralement bas pour la région. Cette situation peut cependant changer rapidement. Le PNUD continuera donc d'appuyer le programme conjoint et co-parrainé des Nations sur le VIH/sida, dans le cadre du programme national, tendant notamment à encourager les changements de comportement, les pratiques sexuelles prudentes, la sensibilisation, les analyses de dépistage et la formation du personnel médical et du secteur social. La plupart de ces activités seront menées par les organisations non gouvernementales.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

A. Exécution

38. L'exécution nationale continuera d'être la norme et les institutions nationales prendront davantage de responsabilités dans la mise en oeuvre, tandis que les institutions spécialisées des Nations Unies continueront de prêter leur concours technique et professionnel. Les difficultés qui pèsent actuellement sur l'exécution nationale seront prises en charge par un Groupe de travail mixte Gouvernement/PNUD. Les capacités de contrôle financier et de vérification des comptes des projets et programmes qui relèvent de l'exécution nationale ont été

récemment renforcées afin de mieux assurer la justification de l'utilisation des fonds.

39. En ce qui concerne les activités du programme, on insistera sur l'utilisation des compétences, de l'expérience et des moyens de formation offerts par d'autres pays en développement, notamment des pays de la région d'Asie. De plus, on encouragera le recours au transfert de connaissances par l'intermédiaire de nationaux expatriés (TOKTEN). Le Gouvernement encourage activement les accords de coopération technique entre pays en développement (CTPD) de la région. Le Programme des Volontaires des Nations Unies offre un mode de coopération rentable, et des spécialistes nationaux et internationaux appartenant au programme des Volontaires poursuivront les activités de lutte contre la pauvreté et les activités communautaires. Par ailleurs on organise une collaboration entre les ONG et le secteur privé.

B. Suivi, examen et évaluation

40. Dans la conception de tous les nouveaux programmes on insistera sur les études fondamentales permettant de dégager les données nécessaires à la mise au point d'indicateurs mesurables de succès. Cette disposition contribuera à l'amélioration du suivi, de l'évaluation et des études d'impact. La mise en oeuvre du cadre de coopération avec le Sri Lanka sera examinée annuellement en vue d'apporter des ajustements ponctuels en fonction des changements d'orientation. On veillera, lors de la planification des examens annuels du cadre de coopération à ce que les données pertinentes soient disponibles pour: évaluer l'efficacité de la gestion, respecter le calendrier des apports financiers; améliorer les résultats et faire une estimation des effets possibles. Les examens annuels seront l'occasion d'entretiens et de participation avec les bénéficiaires. Un examen à mi-parcours aura lieu en 1999.

C. Mobilisation des ressources

41. Le Gouvernement collaborera avec le PNUD à la mobilisation des ressources additionnelles au profit des programmes nationaux prioritaires, en particulier pour le programme de Jaffna et les programmes de développement économique régional. Le PNUD a placé le Sri Lanka dans la catégorie des pays se trouvant dans des circonstances spéciales et cherchera à prélever des fonds sur les montants cibles pour l'allocation des ressources de base (MCARB) 1.1.3. en vue de financer les interventions liées au conflit. On trouvera en annexe une récapitulation des objectifs de mobilisation des ressources de base et des autres ressources.

Annexe

OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE SRI LANKA (1997-2001)
 (En milliers de dollars des Etats-Unis)

| Source | Montant | Observations |
|--|---------------------------|---|
| RESSOURCES DE BASE DU PNUD | | |
| Report estimatif du CIP | 10 327 | |
| MCARB 1.1.1 | 15 400 | Affectation immédiate au pays |
| MCARB 1.1.2 | 0 à 66,7% de MCARB 1.1.1. | Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources. |
| MCARB 1.1.3 | 2 500 | Calculé sur une base proportionnelle de 0,5 million de dollars par an suivant une allocation de 1 million de dollars pour 1997-1998. |
| Autres ressources | 250 | Ressources spéciales du programme pour la gestion d'opérations en cas de catastrophes |
| AEPP/AST | 460 | |
| Total partiel | 28 937 a | |
| AUTRES RESSOURCES DU PNUD | | |
| Participation du Gouvernement aux coûts | 100 | |
| Fonds pour le développement durable | 7 275 | |
| FEM | 6 500 | |
| Protocole de Montréal | 500 | |
| Capacité 21 | 275 | |
| Participation de tierces parties aux coûts | 5 000 | |
| Fonds administrés par le PNUD, Fonds d'affectation spéciale et autres fonds | 500 | FANUERN |
| Total partiel | 12 875 | |
| TOTAL | 41 812 a | |

a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi au niveau des pays.

Abréviations: FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CIP = Chiffre indicatif de planification; AEPP = Appui à l'élaboration des politiques et des programmes de développement; SPR = Ressources spéciales du programme; FANUERN = Fonds autorenewable des Nations Unies pour l'exploration des ressources naturelles.